

AFFAIRE N° 31/13. - Rattachement au budget de 1971 d'une subvention complémentaire de l'Education Nationale pour le groupe scolaire du CHAUDRON S.I.D.R. (58 Classes)

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande l'autorisation de prendre en compte au budget 1971 d'une subvention complémentaire de l'Education Nationale (arrêté 3 600 SG/DAF/3) pour le groupe scolaire du CHAUDRON SIDR - 58 classes.

Soit au chapitre 903

En dépenses à l'article 2 302-55	3 705 000 Frs CFA
recettes à l'article 10 512-31	3 705 000 Frs CFA

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

M.
ait Denis, le 23 Avril 1971
Le Maire
Secrétaire Général
Signé: E. Kueler
en copie certifiée conforme
le Directeur des Affaires Financières
M. C. Alarcón